



PRÉFET DE LA RÉGION ALSACE

CABINET DU PRÉFET
pôle de la communication
interministérielle

Strasbourg, le 07 mai 2014

COMMUNIQUE DE PRESSE

Association SACSO - une délégation du collectif baptisé « Rassemblement des Associations du Neuhof » reçue ce jour en préfecture

Au cours de cette rencontre, la situation particulière de l'Association SACSO a été clairement distinguée, par le représentant du Préfet, de la question du soutien aux associations dans les quartiers populaires, notamment les plus petites.

En ce qui concerne la situation de l'Association SACSO, la non reconduction des financements n'est pas liée à une diminution des subventions disponibles mais à l'appréciation par chaque financeur concerné, après échanges avec l'association, du fond, de l'efficacité et du coût des actions de l'association.

Au demeurant, et si besoin, certaines actions reconnues pourraient être reprises par d'autres acteurs associatifs implantés dans le quartier.

En ce qui concerne le soutien aux associations des quartiers populaires, il convient de relever **la politique volontariste menée par l'Etat**, notamment caractérisée par :

- le maintien, ces deux dernières années, dans un contexte budgétaire difficile, du niveau global des subventions de l'Etat aux acteurs de la politique de la Ville dans le Bas-Rhin à hauteur de plus de 2,5 millions d'euros par an;
- l'augmentation par l'Etat du nombre d'« adultes-relais » mis à disposition des associations bas-rhinoises intervenant en politique de la ville (de 24 postes d'adultes-relais en 2013 à 41 postes en 2014), notamment au profit de plusieurs petites associations, et ce, concomitamment à la mise en place depuis 2 ans des « emplois d'avenir », également financés par l'Etat, dans le secteur associatif ;
- la préparation en cours de plusieurs conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) en priorité en faveur des petites associations, aux fins de sécuriser le niveau des subventions qu'elles percevront au cours des prochaines années ;
- la mise en place prochaine, en application de la Loi du 21/02/2014, de « conseils citoyens » dans tous les nouveaux quartiers de la politique de la ville, conseils qui comprendront notamment des acteurs locaux associatifs, désormais présents au cœur du travail qui sera mené avec les partenaires institutionnels.

Le soutien au tissu associatif dans les quartiers populaires est une priorité de l'Etat, récemment confirmée par la nouvelle Ministre de la Ville, Madame Najat VALLAUD BELKACEM.